



Lancement et suivi de programmes concrets de développement

44, rue de la Paroisse
78000 VERSAILLES-FRANCE
Tél. 01.39.02.38.59
Fax 01.39.53.11.28
e-mail : interaide@interaide.org
www.interaide.org



Termes de référence pour évaluation finale

—

Convention-programme “Amélioration de l’accès à l’eau et des conditions d’hygiène et d’assainissement, renforcement des services de maintenance des ouvrages hydrauliques – Phase III”

Ethiopie, Haïti, Madagascar, Malawi, Mozambique et Sierra-Leone

Convention n° : CZZ 2295 01 F

Décembre 2019

BREVE DESCRIPTION D'INTER AIDE

Créée en 1980, Inter Aide est une association loi 1901, organisation humanitaire spécialisée dans la réalisation de programmes de développement, qui vise à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Les programmes répondent à des besoins vitaux précis. A travers ces actions, notre objectif est de renforcer les capacités des populations les plus défavorisées à améliorer par elles-mêmes leurs conditions de vie.

Inter Aide mène à ce jour une cinquantaine de programmes en zone rurale répartis dans six pays : Haïti, Ethiopie, Madagascar, Sierra Leone, Malawi et Mozambique :

- accès à l'eau, hygiène et assainissement
- agriculture
- santé communautaire, éducation à la santé dans les écoles, lutte contre les grandes endémies
- appui aux écoles primaires

Les méthodes et expériences sont capitalisées et partagées notamment à travers le site web *Réseau Pratiques* (<http://www.interaide.org/pratiques/>) pour valoriser les enseignements et améliorer les actions.

DESCRIPTIF DU PROJET A EVALUER

1- Fiche résumée

Nom de l'association	Inter Aide - www.interaide.org
Intitulé de l'opération	Amélioration de l'accès à l'eau et des conditions d'hygiène et d'assainissement, renforcement des services de maintenance des ouvrages hydrauliques – Phase III
Lieux d'intervention	Ethiopie - Haïti - Madagascar - Malawi – Mozambique - Sierra Leone
Thématique	Développement rural – Eau, Hygiène et Assainissement
Principaux financeurs	Agence Française de Développement
Durée totale du programme	3 ans - 1er juillet 2017 – 30 juin 2020

Présentation synthétique du projet

L'action s'inscrit dans la continuité de deux précédentes conventions-programmes (une première phase s'étant déroulée de juillet 2012 à juin 2014, une seconde de juillet 2014 à juin 2017). Il s'agit de poursuivre les activités et réalisations pour à la fois sensibiliser de nouvelles familles sur les questions d'hygiène, couvrir les besoins en points d'eau et latrines des communautés n'ayant pas été ciblées lors des premières phases, mais également de consolider les mécanismes mis en place par rapport aux services d'entretien des ouvrages hydrauliques, les étoffer, permettre leur implantation durable et étendre leur couverture.

Les zones rurales des six pays ciblés par le programme ont une forte densité démographique mais l'accès à l'eau potable et à l'assainissement y est limité. Ce sont des régions enclavées, où la sécurité alimentaire précaire et l'absence d'initiatives publiques ou privées renforcent considérablement l'intensité des besoins.

Cette convention vise à ce que:

- Les familles rurales ciblées disposent d'une eau de qualité et de conditions sanitaires améliorées.
L'action consiste à :
 - Sensibiliser et former les familles aux bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement et d'utilisation de l'eau, les accompagner pour la réalisation de latrines,
 - Suivre et évaluer l'acquisition des connaissances et l'évolution des pratiques,
 - Former des intervenants communautaires pour la diffusion des messages d'hygiène et le

○ suivi des pratiques au niveau des familles, ○ Construire ou réhabiliter des ouvrages hydrauliques afin que les familles disposent d'un accès à de l'eau de qualité, ○ Encourager la chloration à domicile. - Les acteurs locaux (structures communautaires, acteurs privés et étatiques) s'impliquent pour une gestion pérenne des infrastructures d'accès à l'eau. L'action consiste à : ○ Former et suivre des groupements communautaires pour la gestion et l'entretien des ouvrages (associations d'usagers ou comités-eau), ○ Favoriser l'émergence d'intervenants privés locaux proposant aux communautés rurales des services de maintenance et de réparation, des services de fourniture de pièces détachées pour les points d'eau, ○ Renforcer et appuyer les acteurs locaux privés, communautaires et institutionnels réalisant des diagnostics réguliers des ouvrages hydrauliques, ○ Suivre la progression et analyser l'efficacité des démarches de maintenance. Un volet transversal de capitalisation et de valorisation des actions vise à développer et valoriser l'expertise et les savoir-faire autour de ces thématiques. L'accent au cours de cette phase porte sur : - une analyse rétrospective des facteurs de déclenchement de la maintenance, afin de pouvoir progressivement faire évoluer les modèles et les passer à l'échelle, - un bilan sur une période significative des impacts des services développés et de leur adhésion par les usagers. Enfin, une partie des enjeux de la convention-programme réside dans une intégration et une lecture plus tangible des résultats transversaux liés au genre et l'émancipation des femmes au travers des différents volets d'actions, la prise en compte de la jeunesse, l'intégration des questions environnementales. La considération de ces sujets se fera sous un angle opérationnel via l'analyse d'actions concrètes, la capitalisation sur les bonnes pratiques et les expériences à valoriser. Au total, la convention ciblera directement 192 000 nouvelles personnes.
--

Groupes cibles	▶ 192 000 personnes bénéficieront d'actions d'éducation à l'hygiène et d'amélioration de l'assainissement et de l'accès à l'eau potable ; ▶ 1 300 000 personnes bénéficieront de l'existence de services de maintenance pour leurs équipements hydrauliques.
-----------------------	---

2- Zones géographiques couvertes

Les zones ciblées ont été choisies conformément aux critères sélectifs d'Inter Aide : forte densité démographique, vulnérabilité socio-économique des populations et environnement sanitaire précaire. L'action s'inscrit dans une logique d'extension de la couverture du projet à de nouvelles zones, tout en consolidant les évolutions qui ont pu avoir lieu lors des phases précédentes, notamment concernant les services de maintenance.

En Ethiopie, l'action cible **4** zones de la région Sud SNNPR (Southern Nations, Nationalities and People's Region) : **le Dawro, le Gamo Gofa, le Kembatta et le Wolayta**. L'ONG locale partenaire RCB DIA intervient dans certains districts (woredas) du Wolayta pour l'appui à des fédérations d'usagers pour la maintenance.

En Haïti, le programme est localisé dans le Département du Centre, plus précisément **dans la Commune de Thomonde et les sections communales de Baille-Tourrible et de Cabral, dans la Commune de Hinche et la section communale de Maïssade qui a été ouverte en cours de CP (2018)**

après la fermeture sur la section communale de Juanaria. Situées dans la chaîne des Montagnes Noires, ce sont des zones de mornes parmi les plus isolées et les plus démunies du pays.

A Madagascar, 3 régions de la côte est sont ciblées par l'action : **Analanjirofo** au nord avec les **districts de Fénérive Est et Vavatenina**, et au sud, **Atsimo Atsinana** pour le **district de Farafangana** et **Vatovavy Fitovinany** et le **district de Manakara** où, pour ce dernier, les actions sont menées par l'ONG locale TEHYNA et concernent principalement les services de maintenance des points d'eau.

Au Malawi, la consolidation des services de maintenance des points d'eau concerne 5 districts en Région Centre : Dowa, Kasungu, Mchinji, Ntchisi et Salima. Ils ont été étendus au district de Nkhotakota. Dans le district de Phalombe en région Sud, aux actions liées à la maintenance s'ajoutent des activités de promotion à l'hygiène, de construction et de réhabilitation d'infrastructures hydrauliques et sanitaires.

Au Mozambique, le programme se situe sur la **Province de Nampula** et les actions de sensibilisation à l'hygiène, promotion de l'assainissement, construction de points d'eau ciblent le **District côtier de Memba**. Les actions liées aux services de maintenance couvrent **Memba mais aussi les districts de Monapo, Mosuril et Nacarua** via le partenaire local OSUWELA.

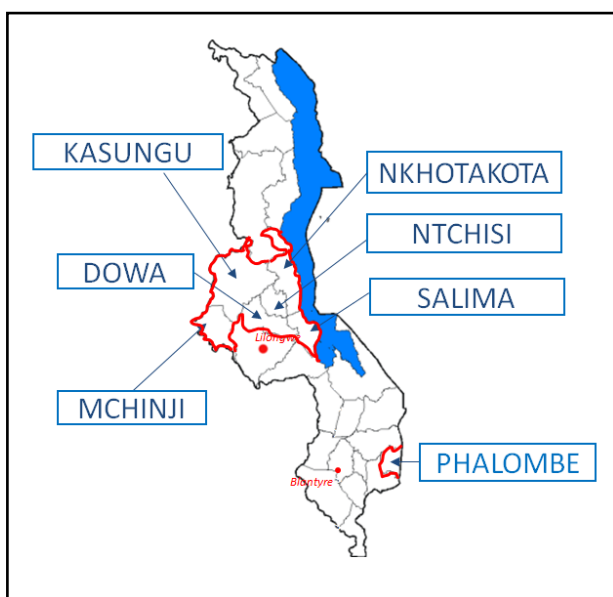
En Sierra Leone, l'action consiste à structurer les réseaux de techniciens de maintenance dans les **districts de Bombali et Tonkolili**.



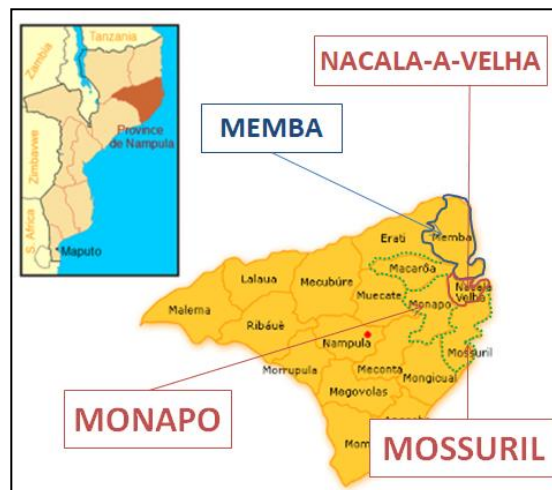
Ethiopie



Haïti



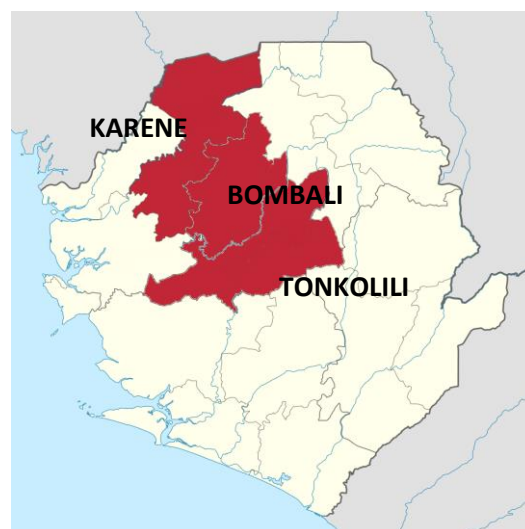
Malawi



Mozambique



Madagascar



Sierra Léone

3- Partenaires locaux

Organisations locales :

Ethiopie	Madagascar
RCBDIA <i>Rural Community Based Development Initiative Association</i> ONG Ethiopienne fondée en 2006, enregistrée auprès du Ministère de la Justice. Spécialisée dans les actions de développement rural, notamment en hydraulique et en agriculture. Fournit un appui méthodologique et technique aux Fédérations d’usagers pour qu’elles soient en mesure de suivre les associations gestionnaires des ouvrages et avoir une vision d’ensemble de la situation des points d’eau sur leur territoire et les besoins en maintenance. RCBDIA fait également le lien entre Fédérations et Bureaux de l’Eau.	TEHYNA Association Malgache fondée en 2012, enregistrée auprès du Ministère de la Population et des Affaires Sociales, ONG depuis 2019. Se focalise sur la question de la maintenance des points d’eau en fournissant un appui technique et méthodologique aux Communes rurales ou à des Associations pour la mise en place de services de gestion et de suivi de la maintenance. TEHYNA propose également des services de réhabilitation des ouvrages. SOAKOJA Créée en 2017, mais opérationnelle en 2019, l’ONG propose ses services aux communes rurales soit pour les appuyer à développer leur STEAH soit pour des prestations de Suivi Technique et Financier, soit pour gérer en direct les ouvrages.
Malawi	Mozambique
BASEDA <i>Basic SErvices Developing Agency</i> Association Malawite fondée en 2004. Spécialisée dans le développement de services de maintenance des ouvrages hydrauliques. Travaille dans 7 Districts – ceux du centre (Lilongwe, Dedza, Ntcheu) et ceux du sud (Zomba, Machinga, Chiradzulu, Mulanje) via sa branche locale TIMMS. Ces Districts ne sont pas inclus à l’action proposée dans le cadre de cette convention-programme mais l’intervention est prise en compte dans les travaux de capitalisation proposés.	OSUWELA C’est une coopérative fondée en 2015, qui suit les comités de points d’eau, les réparateurs de pompes, les boutiques revendant des pièces détachées. OSUWELA vend également des pièces.

Acteurs institutionnels :

Ethiopie	Haïti	Madagascar
Bureaux de l'eau / Ministère de l'Eau et de l'Energie Services déconcentrés du Ministère, sous la tutelle des autorités Locales (Woreda Council), les Bureaux de l'Eau et leurs équipes d'<i>experts</i> ont la charge de planifier et de suivre les projets de construction d'ouvrages hydrauliques (dont ils assument parfois la maîtrise d'œuvre intégrale) et de suivre la maintenance des infrastructures. Ils sont donc impliqués par le projet lors des réalisations et participent également à former les Fédérations et associations d'usagers. Ils sont appuyés dans la mise en œuvre des stratégies de maintenance, l'appui aux fédérations et associations pour la promotion des maintenances préventives. Woreda council Composé d'élus, il facilite et encadre l'action des Bureaux de l'Eau. Vote les budgets relatifs aux différents secteurs. Relais les demandes des communautés par l'intermédiaire des chefs de Kebeles. Health Extension Workers Réseau d'agents de santé communautaires en zones rurales formé et financé par le programme du Ministère de la Santé Ethiope. Exclusivement des femmes, elles ont pour rôles de fournir les soins et traitements de base	DINEPA Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement Instance gouvernementale mise en place en 2009 ayant pour mission d'exercer le contrôle et la réglementation des systèmes d'approvisionnement en eau potable et en assainissement. La décentralisation des services de gestion de l'eau et de l'assainissement n'étant pas encore effective, a fortiori dans les zones rurales et isolées ciblées par les projets, les interlocuteurs institutionnels privilégiés d'Inter Aide sont, sur le terrain, les autorités locales des sections communales. La collaboration se traduit par un échange d'informations régulier et par la participation d'Inter Aide aux réunions des Directions départementales de la DINEPA. Casesc et Asec (représentants élus des Conseils d'Administration et des Assemblées des Sections Communales) Ces autorités locales sont, en tant que représentants des mairies, en charge d'exécuter les actions de développement pour la commune. Ce sont des habitants de la zone qui sont lettrés mais qui ne disposent d'aucun moyen et donc leur action est très limitée. Ils sont toutefois associés aux projets dès le démarrage. Ils sont tenus informés de l'évolution des activités et sont sollicités à chaque grande étape ou événement marquant (réunions communautaires, restitution des enquêtes mais aussi inauguration d'ouvrages, etc.).	Communes rurales (Maire, adjoints et conseil communal) Les communes sont les maîtres d'ouvrages des systèmes hydrauliques, donc l'autorité responsable vis-à-vis des usagers du service public de l'eau et de l'assainissement (Art. 41 du Code de l'Eau). Des conventions sont établies entre les communes et le projet. Ceci induit une participation pour l'identification des ressources à capter et lors de la réalisation des ouvrages. Sur le versant maintenance, les communes s'engagent à mobiliser des ressources humaines pour le service de l'eau avec la nomination d'un Agent Communal de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (ACEAH). Elles doivent adopter un règlement communal. Et ce sont elles également qui entérinent et contrôlent les budgets annuels des comités d'usagers pour la mise en œuvre de dispositifs d'inspection et de surveillance des réseaux. Directions Régionales de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures - DREEH Service déconcentré du Ministère de l'Eau. Apporte un appui technique aux Communes et est chargée du suivi du secteur : financement, contrôle des travaux, suivi de l'existant, vulgarisation du code de l'eau. Elles sont impliquées dans les étapes du projet, notamment dans le rappel du code de l'eau et des prérogatives communales. Elles participent aux ateliers de bilans annuels organisés avec toutes les communes partenaires. Les prérogatives de maîtrise d'ouvrage communale nécessitent une habilitation délivrée par l'organisme régulateur (Sorea). Toutefois, un dispositif transitoire fait de la DREEH un maître d'ouvrage délégué.

Acteurs institutionnels (suite) :

Malawi	Mozambique	Sierra Léone
Water department des districts Représentants au niveau district du Ministère de l'Irrigation et du Développement Hydraulique (MoIWD). Le projet les implique dans le suivi de la réalisation des activités, notamment pour l'identification des besoins, la validation technique des ouvrages construits et la mise en place des services de maintenance des points d'eau. L'implication institutionnelle est variable en fonction des zones, elle a toutefois permis dans les Districts les plus engagés une reconnaissance officielle des artisans - accréditation, prestations – et des démarches de partenariats sont en cours pour leur transférer progressivement le suivi des réseaux de maintenance.	Services de Planification et des Infrastructures (SDPI) rattachées aux Administrations locales En charge de la planification et de la mise en œuvre du secteur de l'eau et de l'assainissement à l'échelle locale. Ses représentants prennent part à la réalisation des projets, notamment pour l'identification des besoins, la validation technique des points d'eau et la mise en place des services de maintenance. Les équipes informent l'Administration lors des réunions de coordination.	Water Directorate Branche du Ministère de l'Eau active à l'échelle du District. Le WD est associé au développement des activités. Il a la responsabilité de valider la formation des techniciens en charge des pompes. Des collaborations sont en cours pour leur transférer progressivement le suivi des réseaux de maintenance. Autorités traditionnelles (Paramount chief) Autorités coutumières des Chiefdoms (chefferies), ils sont sollicités par le projet afin d'officialiser un certain nombre de procédures (nomination des agents réparateurs, suivi des villages réalisant les maintenances préventives...) ou pour contribuer au règlement de certains litiges.

4- Objectifs et axes d'intervention du projet

Objectif global : Les conditions sanitaires des populations rurales sont durablement améliorées, et des acteurs locaux (structures communautaires, acteurs privés ou publics) proposent des services de maintenance pérennes.

Objectifs spécifiques :

- La couverture en équipements sanitaires (points d'eau protégés et latrines) progresse et les connaissances et les pratiques d'hygiène des familles sont améliorées ; leur ancrage est favorisé par l'intervention d'acteurs locaux relais.
- Les communautés rurales ont accès à des services de maintenance autonomes et professionnalisés leur permettant d'entretenir leurs équipements hydrauliques dans la durée.

Résultats et activités prévus :

***OBJECTIF SPECIFIQUE 1 :** La couverture en équipements sanitaires (points d'eau protégés et latrines) progresse et les connaissances et les pratiques d'hygiène des familles sont améliorées ; leur ancrage est favorisé par l'intervention d'acteurs locaux relais.*

Résultat 1: Les communautés rurales ont accès à de l'eau potable grâce à des solutions diversifiées (construction, réhabilitation des points d'eau protégés, chloration de l'eau) et leur environnement est assaini du fait de bonnes pratiques d'hygiène, dont l'équipement en latrines.

Activités. 1.1: Développer l'accès à l'eau via des solutions diversifiées et adaptées aux contextes et besoins.

- Poursuite de la construction de points d'eau protégés (réalisation et réhabilitation ou extension de réseaux gravitaires, puits et forages)
- Extension de la promotion de la chloration à domicile et les filières d'accès au chlore, accompagnée suivant les besoins de l'aménagement à minima des points d'eau traditionnels.

Activités. 1.2 : Diffuser les bonnes pratiques d'hygiène et appuyer les communautés pour que les couvertures villageoises en latrines atteignent au moins 75%

- Organisation d'événements de sensibilisation aux bonnes pratiques (ateliers participatifs en groupes, sensibilisation dans les écoles, saynètes, diffusion de messages radios etc.),
- Appui à de nouveaux ménages pour la construction de latrines pérennes,
- Réalisation d'enquêtes pré et post intervention permettant la mesure de l'acquisition des connaissances et des pratiques, ainsi que l'évolution de la situation sanitaire.

***OBJECTIF SPECIFIQUE 2 :** Les communautés rurales ont accès à des services de maintenance autonomes et professionnalisés leur permettant d'entretenir leurs équipements hydrauliques dans la durée.*

Résultat 2 : L'extension et la consolidation de services de maintenance des points d'eau, adaptés aux contextes des zones, permettent aux structures communautaires et aux usagers d'entretenir leurs équipements dans la durée.

Activités 2.1: Consolidation des dynamiques de maintenance préventive

- Formation des gestionnaires des points d'eau (aspects techniques mais aussi recouvrement des coûts de maintenance),
- Poursuite de la professionnalisation de différentes options de services de maintenance (modèles communautaires -Fédérations d'usagers ou publics -Services techniques- ou modèles mixtes privés-publics) en tant qu'entités apportant un appui-conseil aux comités et organisant des diagnostics incitant à des démarches de maintenance préventive,

- Implication des acteurs locaux aux différents niveaux d'intervention (leaders communautaires, institutions régionales et nationales) pour relayer la sensibilisation à l'importance de la maintenance.

Activités 2.2: Consolidation, renforcement et extension de services et de réseaux d'acteurs en mesure de répondre aux besoins des usagers en termes de maintenance préventive et de réparations

- Autonomisation de techniciens réparateurs professionnels (réseaux de réparateurs de pompes manuelles, agents hydrauliques, plombiers, maçons),
- Extension et autonomisation de la chaîne d'approvisionnement en pièces détachées, grâce à l'appui d'acteurs locaux (entreprises, ONG locales, organismes publics etc.) assurant le lien entre les usagers et les fournisseurs nationaux.

OBJECTIF SPECIFIQUE DE CONSOLIDATION DES EXPERTISES

Résultat 3: Bilan global des impacts et valorisation des modèles de services de maintenance

Activités 3.1 : Mise en perspective des modèles de maintenance - *En collaboration avec le pS-Eau,*

- Organisation de trois ateliers internes pour appuyer et valider la méthodologie de suivi-évaluation et d'analyse des modèles de maintenance et leurs résultats,
- Analyse croisée des processus de mise en place des modèles de maintenance : quelles modalités, analyse de l'efficacité et bilan sur les facteurs de succès ou d'échec, leçons apprises
- Mise en place d'études spécifiques croisées de terrain
- Organisation de visites d'échanges entre terrains d'intervention
- Rédaction et diffusion de fiches, documents, supports décrivant les approches et synthétisant les travaux de capitalisation et de recherche

Activités 3.2 : Valorisation des enseignements pour appuyer le passage à l'échelle

- Atelier-débat avec l'appui du pS-Eau ouvert à d'autres acteurs du secteur pour partager les expériences et enseignements
- Organisation d'ateliers d'échange dans les pays concernés
- Etude-bilan sur la maintenance (descriptif – résultats) pour l'Ethiopie, Madagascar, le Malawi, la Sierra Léone
- Etude-bilan sur la maintenance transversale.

➡ *Voir le détail dans le cadre logique en annexe*

L'EVALUATION

1- Justificatif de l'évaluation

Conformément aux engagements avec l'Agence Française de Développement dans le cadre de cette convention-programme, une évaluation finale externe est prévue en troisième année de l'action et a pour objectif de mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés par le projet et d'apporter un regard extérieur sur les stratégies opérationnelles. En outre, les enseignements et recommandations qui ressortiront de l'évaluation permettront d'enrichir les méthodes et approches et d'affiner les orientations pour de futurs programmes.

En accord avec l'AFD, compte-tenu de l'étendue géographique de l'action (6 pays) et de la diversité des modalités d'intervention suivant les contextes, compte-tenu également que de précédentes évaluations ont été menées au cours des deux phases précédentes de conventions-programmes¹ et qu'elles intégraient déjà, outre l'aspect maintenance des points d'eau, des visites de terrain

¹2017 : <http://interaide.org/pratiques/content/resultats-de-levaluation-des-projets-eha-dinter-aide-dans-le-cadre-dune-convention-programme>

2014 : <http://interaide.org/pratiques/content/resultats-de-levaluation-des-projets-dinter-aide-dans-le-cadre-dune-convention-programme-afd>

systématiques des actions liées aux constructions et sensibilisations, il a été décidé pour cette troisième phase de **focaliser l'attention sur les évolutions dans les approches liées au sujet transversal de la maintenance et de l'appui aux partenaires locaux en la matière.**

D'autant plus qu'Inter Aide collabore avec le pS-Eau pour capitaliser sur ce sujet du développement et du suivi de programmes destinés à pérenniser des services locaux pour la maintenance. La thématique d'étude avec le pS-Eau porte plus spécifiquement sur le Suivi-Evaluation des programmes de maintenance et comment peut-on évaluer leur impact, sur quels indicateurs se baser. Il s'agit donc d'une réflexion sur l'analyse des résultats. La présente évaluation apportera un regard complémentaire en étudiant les moyens développés et en analysant les stratégies de renforcement de capacités déployées par Inter Aide.

C'est la raison pour laquelle l'évaluation et les missions terrains se focaliseront sur trois pays – **Ethiopie, Madagascar, Malawi** – puisque la composante « services de maintenance » y est importante et puisque ce sont des zones où Inter Aide collabore avec des associations locales partenaires (RCBDIA, TEHYNA, SOAKOJA, BASEDA).

En effet, les réseaux de maintenance au Malawi dans la région Centre et à Phalombe couvrent plus de 12 000 points d'eau, potentiellement 300 000 usagers (25 000 points d'eau si l'on considère l'ensemble des zones couvertes et pas celles uniquement appuyées par la présente convention-programme). Les observations au Malawi seront utiles également pour le Mozambique et la Sierra Léone puisque des activités similaires de développement de réseaux de techniciens en charge de la maintenance de pompes manuelles équipant les puits ou forages y sont mises en œuvre, avec quelques adaptations méthodologiques par rapport aux contextes. On y observe des évolutions similaires puisqu'une question centrale devient à présent celle du transfert du suivi de ces réseaux aux institutions publiques locales. En Ethiopie et à Madagascar, l'approche repose sur le développement de services, qu'ils soient communautaires via les Fédérations Ethiopiennes ou les Associations Malgaches, ou publics avec les Services Communaux de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène à Madagascar, au sein desquels un agent supervise la gestion des ouvrages par les usagers et réalise des diagnostics réguliers de la fonctionnalité.

Pour ce qui concerne spécifiquement le partenariat, il convient de noter qu'Inter Aide ne travaille pas directement avec des ONG locales en Haïti ou en Sierra Léone.

Par ailleurs, une évaluation externe a déjà eu lieu récemment au Mozambique (avril-mai 2019) sur la même thématique de la maintenance et du partenariat avec OSUWELA². Les résultats de cette évaluation pourront être intégrés dans le présent exercice.

L'évaluation objective des résultats obtenus à ce jour et des perspectives à envisager alimenteront les réflexions pour une amélioration continue de l'action, notamment celles qui consistent à renforcer les capacités et à autonomiser des acteurs locaux : à la fois ONG locales, société civile et organisations communautaires, institutions publiques.

Pour les autres aspects du projet (accès à l'eau, sensibilisation à l'hygiène et l'assainissement) et pour l'ensemble des zones, il s'agira avant tout d'une validation des résultats : s'assurer de la concordance des résultats mentionnés dans les rapports envoyés à l'AFD avec ceux enregistrés dans les bases de données ou dans les rapports et outils de suivi des équipes projets.

Il ne sera pas demandé aux évaluateurs une analyse approfondie sur les aspects de genre puisqu'Inter Aide prévoit de mener une étude complémentaire sur le sujet, accompagnée par le F3E, en 2021.

L'évaluation de l'appui aux partenaires locaux tentera d'intégrer toute la durée de la convention programme (soit dès septembre 2012), afin que les évaluateurs puissent apprécier des évolutions (bien qu'il n'existe pas de bilans systématiques du renforcement de capacités des partenaires).

² <http://interaide.org/pratiques/content/results-evaluation-wash-project-inter-aide-mozambique-led-april-june-2019>

2- Objectifs de l'évaluation

Objectif 1: Valider les principaux résultats obtenus à date en se basant sur l'évaluation des résultats enregistrés dans les bases de données, les comptes rendus d'activités et les rapports d'études et enquêtes.

Objectif 2: Evaluer la collaboration avec les partenaires locaux dans le domaine du suivi de la maintenance des points d'eau : pertinence des stratégies d'appui, compétences des partenaires et niveau d'autonomie. Faire des recommandations quant aux priorités de renforcement pour la suite.

3- Questions évaluatives en regard des objectifs de l'évaluation

Des recommandations seront systématiquement associées aux réponses.

Questions évaluatives prévues autour de l'objectif 1 : validation des résultats, redevabilité.

Q 1 : Comparaison des informations enregistrées dans les bases de données de suivi et les résultats d'enquêtes, avec les informations reportées dans les comptes rendus d'activités à l'AFD, concernant :

- Le nombre de personnes sensibilisées à l'hygiène (bases de données) et l'évolution de la rétention des messages (sur la base des résultats des sondages ayant déjà pu être effectués par les équipes d'Inter Aide),
- Les quantités de latrines construites par les familles au cours de la période pour l'ensemble des zones et l'évolution de la couverture en assainissement des villages ciblés (bases de données et rapports),
- Le nombre de points d'eau construits ou réhabilités et les résultats d'analyse de la qualité de l'eau (bases de données et rapports),
- Les résultats liés à la maintenance : nombre d'opérateurs, nombre d'ouvrages couverts par les services de maintenance, niveau d'intervention des prestataires ou agents de suivi (bases de données et rapports).

Cette revue de la concordance des résultats mentionnés dans les rapports envoyés à l'AFD et ceux enregistrés dans les bases de données ou dans les rapports et outils de suivi des équipes projets portera sur l'ensemble des zones.

Questions évaluatives prévues autour de l'objectif 2 : évaluation de la collaboration avec les partenaires locaux pour les programmes de maintenance.

Le choix de ces trois pays repose sur la variété des collaborations qu'Inter Aide a tissées localement. Les critères d'intervention sociogéographiques d'Inter Aide privilégient les zones rurales enclavées, et par conséquent des milieux très pauvres en structures collectives émanant de la société civile, type OSC. La stratégie partenariale est de favoriser l'émergence d'organisations locales là où elles sont absentes. Par partenaires locaux, on entend donc à la fois ces organisations non gouvernementales avec lesquelles Inter Aide collabore pour développer des services de maintenance sur d'autres sites d'action (RCBDIA en Ethiopie, Tehyna et Soakoja à Madagascar, BASEDA³ au Malawi), mais aussi les partenaires institutionnels, collectivités territoriales ou organisations communautaires qui sont appuyés (par Inter Aide ou par ces ONG locales) pour mettre en œuvre et suivre les actions de maintenance et l'évolution de la situation des points d'eau de manière globale. Il faut également inclure les partenaires privés tel que les revendeurs de pièces détachées et grossistes avec lesquels Inter Aide collabore pour pérenniser une filière.

³ Les zones d'intervention de BASEDA (et de sa branche locale pour le sud du pays – TIMMS) ne font pas partie du périmètre de la CP, hormis pour les travaux de capitalisation sur le sujet de la maintenance. Il apparaît cependant pertinent de les inclure justement par rapport aux réflexions sur la maintenance.

Le choix de ces pays se justifie aussi par le fait que des parallèles peuvent être effectués avec les autres pays d'intervention et que les enseignements retirés profiteront aux autres zones. En effet, l'évolution des stratégies au fur et à mesure des conventions programmes ont fait émerger deux approches principales :

- *une approche ciblant la maintenance des pompes qui repose sur des principes similaires au Malawi, au Mozambique et en Sierra Leone : il s'agit de créer des réseaux de techniciens et de boutiques pour la vente de pièces détachées. Les ONG locales partenaires, quand elles existent, ont alors pour rôle de dupliquer ces réseaux à d'autres territoires. Inter Aide, ou ces ONG locales sur leurs zones, collaborent en parallèle avec les institutions locales avec l'objectif qu'elles reprennent progressivement le suivi de ces réseaux.*
- *Une approche pour des services de maintenance pour les adductions. Les réflexions menées en Ethiopie et à Madagascar (qui nourrissent celles pour Haïti) visent à ce qu'Inter Aide ou des ONG locales forment des institutions locales ou regroupements communautaires pour qu'ils disposent d'un service et d'un agent qui va suivre les ouvrages sur l'ensemble d'un territoire concerné. La collaboration d'Inter Aide avec les ONG locales a pour but qu'elles soient autonomes pour former ces institutions sur une zone plus large.*

Si les constats seront utiles pour ces autres pays, les recommandations devront être spécifiques à chaque zone et contexte. Cependant, une analyse croisée devra permettre également de tirer des enseignements généraux quant aux évolutions à éventuellement mettre en œuvre pour le renforcement de capacités des partenaires locaux. Les constats qui seront apportés sur l'appui aux ONG locales et leur gouvernance, trouveront en effet certainement un écho plus large que le domaine de l'Eau et l'Assainissement, considérant par exemple que RCBDIA et BASEDA mènent aussi en parallèle des programmes liés à l'agriculture.

Les questions associées à ce deuxième objectif se déclinent ainsi en deux grands axes :

- **Un axe évaluant le partenariat d'Inter Aide avec les ONG locales ayant émergé pour la création d'une offre de services de maintenance et leur diffusion. Il s'agit de juger de la qualité de l'appui apporté par Inter Aide et de poser un bilan sur les compétences que ces organisations ont pu acquérir.**
- **Un axe évaluant la stratégie de collaboration avec les structures de type institutions, services publics, organisations communautaires, entrepreneurs, pour la reprise progressive du suivi de la maintenance.**

Des recommandations systématiques seront associées aux constats. Elles tiendront compte à la fois des adaptations qui ont pu être apportées au fur et à mesure des phases de convention programme (c'est-à-dire dès 2012), mais aussi de projections quant aux évolutions stratégiques à apporter.

► **Axe 1 : ONG locales.**

Q 2.1.1. : Evaluation de l'appui apporté par Inter Aide et de sa collaboration avec les organisations locales partenaires (RCBDIA en Ethiopie, TEHNYA à Madagascar, BASEDA au Malawi) :

- Point de vue général quant à l'accompagnement d'Inter Aide et bilan des compétences de ces organisations en termes :
 - d'organisation structurelle,
 - de capacités pour le suivi de projets et pour analyser les résultats des actions,
 - d'accompagnement au lancement d'initiatives, dans la capacité à savoir adapter et faire évoluer les approches,
 - d'accompagnement à la visibilité de la structure.
- Recommandations pour la poursuite du renforcement de capacités, pour asseoir la légitimité des structures et quant à leur plus-value pour la pérennité des services de maintenance. Plus spécifiquement :

- Avis quant au renforcement de compétences apporté et à apporter pour l'équipe de RCBDIA concernant l'appui aux Fédérations.
- Bilan des compétences et de l'appui apporté à l'équipe de TEHYNA notamment sur le suivi des [Associations](#) gérant les ouvrages, l'[OPCI](#), l'appui aux communes et sa plus-value et le rôle qu'elle a à jouer dans le district de Manakara dans le domaine de la maintenance.
- Avis quant au renforcement de compétences apporté à l'équipe de BASEDA concernant :
 - 1° la formation et le suivi des réparateurs de pompes et des réseaux de magasins partenaires pour la vente de pièces détachées,
 - 2° la collaboration et l'accompagnement des *Water Departments* pour qu'ils s'approprient ce suivi des réseaux de maintenance, mais plus largement sur le rôle d'interface entre les différents jeux d'acteurs (communautés-réparateurs, grossistes/fournisseurs privés et services privés-institutions publiques).

Q.2.1.2. : questions spécifiques pour le développement du partenariat avec l'ONG récemment créée à Madagascar : [Soakoja](#)

- Avis sur les nouvelles approches initiées, alternatives au STEAH, dans le cas où la collaboration avec les communes n'est pas satisfaisante - en particulier un point de vue sur le rôle de Soakoja pour appuyer les communes directement ou indirectement par délégation des compétences de STEFI. Cette analyse intégrera les schémas organisationnels édifiés afin de parvenir à la coproduction de services de maintenance, notamment avec des SMR (Solotenan'ny Mpisotro Rano : fédération regroupant des éléments moteurs de comités) avec l'idée d'une collaboration triple Soakoja – Communes – SMR, en tant que représentants des usagers.
- La mission devra également se pencher sur le profil organisationnel de l'association Soakoja, très jeune et donc sans héritage historique très marqué, et recenser les forces et les faiblesses principales de la structure aujourd'hui et les potentialités et risques pour le futur.
- Lister les points d'attention à considérer pour appuyer le développement de Soakoja.

► **Axe 2 : Appui à des structures locales pour la reprise du suivi de la maintenance**

Q 2.2.1. Ethiopie : Evaluation de l'appui apporté aux Fédérations

- Quelle est l'opinion de l'équipe d'évaluation sur l'approche développée pour renforcer les Fédérations d'usagers : que ce soit en termes de capacités des Fédérations à mener des diagnostics techniques des ouvrages et des suivis financiers des associations d'usagers, mais aussi en termes de capacités à avoir une vision d'ensemble de la situation Eau et Assainissement sur leur territoires et plus généralement d'un point de vue organisationnel et autonomie financière, etc. Est-ce que des adaptations sont à envisager ?

Noter qu'une attention spécifique est portée, dans le cadre de l'appui fourni aux Fédérations, au renforcement du rôle des femmes au sein de ces structures. Un avis de la mission d'évaluation sur les mesures préconisées pour mener à bien ce renforcement organisationnel qui passe par une approche centrée sur le développement des capacités des femmes serait intéressant.

- Point de vue, éventuellement comparatif, sur le suivi des Fédérations mené par Inter Aide et RCBDIA.
- Bilan sur le degré d'autonomie des Fédérations. Recommandations quant aux actions de renforcement de capacités à envisager pour la poursuite des actions.

Q 2.2.2. Madagascar : Evaluation de l'option « Services Techniques Eau Assainissement et Hygiène » et de la collaboration avec les communes.

- Quelle est l'opinion de l'équipe d'évaluation quant à l'appui apporté aux communes pour développer et gérer un STEAH : validation ou non des options de soutien adoptées par Inter Aide, pertinence des diagnostics effectués dans le cadre de l'appui aux communes rurales, efficacité

des solutions proposées sur le plan organisationnel, qualité du partenariat avec les équipes communales, adéquation des moyens mis en œuvre et des outils développés par rapport aux objectifs attendus et au modèle envisagé par Inter Aide. Il est également demandé de valider ou non les limites du modèle telles qu'elles ont été mises en évidence.

Compte-tenu que le développement du STEAH dépend avant tout de l'implication de l'équipe communale, ainsi que des possibilités d'identifier un ACEAH compétent, et que ces conditions ne sont pas toujours réunies, à titre d'exemple :

- *élus parfois encore peu au fait de leur mandat,*
 - *risque d'arrêt du service avec le non renouvellement des équipes communales après la perte d'élections,*
 - *niveau d'implication variable suivant les différents acteurs du conseil municipal,*
 - *difficultés à recruter dans des zones enclavées où le niveau d'éducation des populations est faible, des profils d'ACEAH réunissant des compétences à la fois technique et d'animation (pédagogie avec les comités, capacités à régler des conflits, capacités à auditer des comptes...).*
- Point de vue sur les modalités de suivi des STEAH tel que menées par Inter Aide et ses partenaires.
 - Etat des lieux des niveaux d'autonomie des STEAH.
 - Recommandations pour améliorer l'autonomie des STEAH.

Q 2.6 Malawi : Pertinence et viabilité de l'approche mixte public-privé mise en œuvre.

Point de vue sur la stratégie de transfert du suivi des réparateurs de pompes au *Water Department* et les moyens et approches envisagés pour renforcer leurs compétences en ce sens. Bilan des limites et opportunités pour le développement d'une telle approche, recommandations pour réaliser cet accompagnement.

4- Approche méthodologique

L'évaluation s'appuiera d'une part sur une étude des résultats disponibles à travers la lecture et l'exploitation des comptes rendus liés à la convention, des rapports de mission internes, des bases de données disponibles, des documents de capitalisation et, plus globalement de tout le système de documentation édifié dans le cadre informatif du projet.

D'autre part, elle s'articulera autour des entretiens menés auprès des différents acteurs liés à la convention, que ce soit au niveau d'Inter Aide (chefs de secteur géographiques, responsables de projet basés sur le terrain, responsable de la capitalisation, responsables administratifs et financiers), des partenaires locaux, des autorités et responsables locaux et des bénéficiaires eux-mêmes.

Enfin, elle s'enrichira des éléments d'observation et d'analyse retirés des missions effectuées sur le terrain.

Etant donné l'ampleur du périmètre d'intervention et la gamme d'activités développées, le choix des sites à visiter ainsi que le choix des dispositifs sur lesquels se focalisera l'évaluation devra se faire de manière préalable en fonction d'hypothèses de travail validées lors de la phase préparatoire. Ce choix devra à la fois tenir compte :

- ✓ De l'importance de chaque dispositif en termes de rayon d'action et du nombre de bénéficiaires ciblés,
- ✓ De la situation géographique, l'accessibilité des sites, les logistiques de transport, etc.

A titre indicatif, la nature et la durée des principales étapes de l'évaluation sont estimées comme suit (estimation intégrant l'ensemble de l'équipe évaluative). Cela sera précisé par les évaluateurs dans la proposition technique :

- Consultation de la base documentaire : 3 jours
- Réunion de cadrage : 1 jour
- Note de cadrage : 1 jour de rédaction
- Missions et restitutions sur le terrain : 30 jours
- Rapport provisoire : temps de rédaction estimé : 6 jours
- Réunion de restitution à Versailles sur la base du rapport provisoire : 1 jour
- Rapport final : temps de rédaction estimé : 3 jours

LIVRABLES

Les produits attendus dans le cadre de cette évaluation sont les suivants:

- Une **note de cadrage**, qui sera présentée avant le départ sur le terrain. Elle relatera les premières investigations effectuées par l'équipe d'évaluateurs à partir des lectures documentaires et des entretiens réalisés en France. Elle présentera les questions et hypothèses appuyant le travail sur le terrain, ainsi que la méthodologie d'évaluation proposée pour les phases suivantes de l'évaluation, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des appuis d'InterAide au renforcement des partenaires locaux et de la qualité de la relation partenariale établie entre InterAide et les OSC locales.
- Un **rapport provisoire (en français)**, qui sera remis à Inter Aide et fera l'objet de **restitutions** sur le terrain et à Versailles.
- Un **rapport final (en français, 70 pages maximum, hors Annexes)** sera produit suite aux remarques d'Inter Aide et l'examen du rapport provisoire. Les droits moraux et patrimoniaux des consultants appartiendront à Inter Aide.

Ce rapport comprendra :

- une **partie principale** qui traitera :
 - des résultats obtenus par le projet, détaillés et mis en regard avec les objectifs prévus,

- des perspectives et des recommandations avec des propositions concrètes et des propositions stratégiques.
- un **corps d'annexes** qui reprendra les tableaux et données factuelles nécessaires à une meilleure compréhension de l'information développée dans le rapport principal.
- une **synthèse (8 pages maximum, une version en français et une en anglais)** qui comportera :
 - un état des lieux,
 - une synthèse des résultats obtenus, des principaux constats ou conclusions majeures sur la base des attentes exprimées dans ces termes de référence,
 - les recommandations des évaluateurs.
- une **fiche résumé-communication (2 pages maximum)** reprenant en des termes vulgarisés pour diffusion plus large, les principales conclusions et recommandations après une présentation générale.

Une version électronique (versions Word et PDF) des documents sera systématiquement jointe aux versions papier.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

1- Equipe de l'évaluation

Cette évaluation sera conduite par une équipe d'experts, dont :

- un expert international, évaluateur principal et responsable de l'évaluation, disponible en France pour les réunions (cadrage, restitution) avec lequel le contrat sera signé. L'expert pilotera les différentes équipes réparties dans les trois pays.
- idéalement au moins un expert local dans les pays d'intervention, collaborateur de l'évaluateur principal. Notez qu'Inter Aide ne signera pas de contrat avec l'expert collaborateur, mais uniquement avec l'évaluateur principal qui pourra lui-même passer un contrat avec un consultant collaborateur.

Il est fait appel à des consultants disposant d'une expérience et d'une expertise confirmée en :

- structuration et renforcement de partenaires locaux,
- évaluation de programmes Eau, Hygiène et Assainissement,
- évaluation de projets de développement rural.

L'équipe devra par ailleurs faire état d'une bonne connaissance et d'une certaine expérience opérationnelle autour des thématiques suivantes :

- évaluation de renforcement de capacités
- approches et modèles pour des services de maintenance concernant l'accès à l'eau

Enfin, il est important que l'équipe dispose d'une connaissance **préalable des pays d'intervention** et notamment de l'Ethiopie, de Madagascar et du Malawi, ainsi que d'un **excellent niveau d'anglais**.

Le choix se fera sur la base d'un appel d'offres.

Les propositions des consultants intéressés par la présente évaluation devront inclure :

- Une proposition technique présentant la compréhension des enjeux de cette évaluation et des termes de références et la méthode d'évaluation proposée. Une attention particulière sera apportée à la façon dont les consultants envisagent d'évaluer le renforcement de capacités des OSC locales et la qualité du partenariat entre IA et ces OSC;
- Une proposition financière (faisant apparaître la TVA, payable où le prestataire est établi)
- Le CV des consultants : formation, expertises et expériences dans les champs couverts par le projet et dans ce type d'action, ainsi que des éventuelles références.

2- Budget prévu et durée de l'évaluation

Nous prévoyons à titre indicatif **28 jours de missions**.

Les offres financières s'élèveront à un montant total maximum de **50 000 € TTC**.

La TVA est payable dans le pays où le prestataire est établi ; s'il y est assujetti, il doit facturer Inter Aide avec la TVA en faisant apparaître le montant HT et le montant TTC (conformément à la directive 2008/9/CE du 12 février 2008 relative au lieu des prestations de services : nouvelles règles d'imposition).

Le devis du prestataire comportera donc deux parties conformément à l'annexe 3 :

1. **les honoraires**, faisant apparaître la TVA le cas échéant ;
2. **les autres frais**, sur présentation de justificatifs.

Dans chacun des pays, Inter Aide mettra un de ses véhicules à disposition et prendra à sa charge les frais liés à l'utilisation du véhicule. Le prestataire n'aura donc pas à les inclure dans son devis. Les équipes d'Inter Aide dans chaque pays assureront si nécessaire, l'organisation logistique locale liée au bon déroulement de l'évaluation (prise de rendez-vous, réservations de l'hébergement, facilitation et réservation des transports locaux le cas échéant...).

CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel de l'évaluation est le suivant :

6 décembre 2019	Publication de l'offre
17 janvier 2020	Date limite de réception des offres
20 janvier-27 janvier 2020	Analyse des offres et choix des évaluateurs
7 février 2020 au plus tard	Réunion de cadrage avec l'équipe des évaluateurs
12 février 2020 au plus tard	Remise de la note d'étape
Entre le 19 février et le 22 mars 2020	Missions de terrain (incluant des restitutions sur place)
30 mars 2020 au plus tard	Remise du rapport provisoire
8 avril 2020 au plus tard	Restitution du rapport provisoire à Versailles
13 avril 2020 au plus tard	Remise du rapport définitif

MODALITES DE CANDIDATURE

Veuillez adresser vos offres **avant le 17 janvier 2020, 18h (heure française)**, à l'adresse interaide@interaide.org en précisant l'objet « EVAL/CP EHA III ».

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Documentation

Annexe 2 : Cadre logique

Annexe 3 : Modèle de devis (peut être fourni sous Excel)

ANNEXE 1 : Documentation

Documents du projet

- Note d'initiative de la convention programme AFD (pourra être envoyée sur demande aux candidats)
- Comptes rendus techniques et financiers intermédiaires (seront communiqués aux candidats retenus)

Documents internes à Inter Aide

- Rapports de mission des chefs de secteur et du responsable de capitalisation (sera communiqués aux candidats retenus)
- Rapports d'activités des responsables de projet (seront communiqués aux candidats retenus)

Documents de capitalisation et vecteurs de diffusion

- www.interaide.org/watsan/mada
- www.interaide.org/watsan/malawi
- Site Pratiques : www.interaide.org/pratiques/eau/eau

Personnes ressources

- Responsable de la capitalisation basé à Versailles,
- Chefs de secteur (*ils effectuent des missions régulières dans les 6 pays d'intervention*)
- Responsables de projets (*expatriés ou nationaux en fonction des pays, ils ou elles sont en charge du suivi de chaque programme, ils ou elles sont basés en milieu rural, sur les sites d'intervention de la convention*),
- Equipe locale d'Inter Aide,
- Responsables des partenaires locaux : ONG locales,
- Responsables administratifs et financiers (*basé(e)s à Versailles*).

ANNEXE 2 – CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateurs	Sources et moyens de vérification
Objectif global	Les conditions sanitaires des populations rurales sont durablement améliorées, et des acteurs locaux (structures communautaires, acteurs privés ou publics) proposent des services de maintenance pérennes.	Evolution des prévalences de diarrhées chez les enfants de moins de 5 ans	Statistiques régionales et nationales Etudes d'impact et enquêtes auprès d'échantillon de familles avant et après intervention, et sur des zones témoins.
Objectifs spécifiques	- La couverture en équipements sanitaires (points d'eau protégés et latrines) progresse et les connaissances et les pratiques d'hygiène des familles sont améliorées ; leur ancrage est favorisé par l'intervention d'acteurs locaux relais. - Les communautés rurales ont accès à des services de maintenance autonomes et professionnalisés leur permettant d'entretenir leurs équipements hydrauliques dans la durée.	- Progression des couvertures en assainissement sur les zones ciblées - Progression des couvertures en eau sur les zones ciblées - Progression de l'accès à des services de maintenance et progression du taux de fonctionnement des équipements hydrauliques	Rapports d'activités et documentation du programme Cartographie Suivi de l'évolution des activités des opérateurs de maintenance Données nationales sur la maintenance Etudes externes (stages, prestataires, etc.) Rapport de l'évaluation de fin de convention-programme
Résultats attendus	<u>Résultat 1:</u> Les communautés rurales ont accès à de l'eau potable grâce à des solutions diversifiées (construction, réhabilitation des points d'eau protégés, chloration de l'eau) et leur environnement est assaini du fait de bonnes pratiques d'hygiène, dont l'équipement en latrines.	441 points d'eau sont construits et/ou réhabilités (158 en Ethiopie, 7 en Haïti, 180 à Madagascar, 45 au Malawi, 51 au Mozambique) et bénéficient à 108 000 personnes 75 % des ouvrages réalisés ou réhabilités sont validés techniquement, notamment concernant la conformité de qualité de l'eau avec les standards nationaux. 12 000 familles (60 000 personnes) ne disposant pas d'accès à de l'eau potable traitent l'eau à leur domicile. 168 000 personnes accèdent ou retrouvent un accès à l'eau potable - Les distances et temps de parcours pour accéder à de l'eau potable sont diminués. - Augmentation en moyenne de 5% par an de la couverture en points d'eau	Comptes rendus de la CP Rapports d'activités par pays Bases de données liste des points d'eau, liste des communautés, couvertures en latrines, liste des participants aux séances de sensibilisation Rapports d'analyse d'eau Rapports d'études ad-hoc lancées par le projet Mesures sur le terrain (distance, consommation, cartographie...) Enquêtes initiales / finales / post intervention auprès d'échantillons de familles Enquêtes sur la diffusion et l'adoption

	<u>Résultat 2</u> : L'extension et la consolidation de services de maintenance des points d'eau, adaptés aux contextes des zones, permettent aux structures communautaires et aux usagers d'entretenir leurs équipements dans la durée.	- 40 000 personnes sont sensibilisées et formées à l'hygiène et à l'assainissement - 16 800 latrines familiales construites ou améliorées bénéficient à 84 000 personnes - 33 maçons formés - Des enquêtes montrent qu'en fin d'intervention 75% des échantillons de personnes interrogées ont retenu les 3 messages clés (boire de l'eau saine, se laver les mains avec du savon ou des cendres, utiliser une latrine). - Dans 90% des communautés ciblées au moins 75% des familles utilisent une latrine. - Des enquêtes montrent qu'après plus de 5 ans, pour 70% des communautés enquêtées les taux de couverture en latrines se maintiennent aux alentours de 75% - 130 prestataires de services de diagnostics formés et renforcés (110 Fédérations, ACEAH, TEHYNA) - 265 réparateurs de pompes totaux formés et renforcés (210 au Malawi, 27 en Sierra Leone, 25 au Mozambique, 3 à Madagascar) - 180 nouveaux agents hydrauliques (90 Ethiopie, 90 Madagascar) - 170 revendeurs de pièces détachées formés et renforcés (134 au Malawi, 30 au Mozambique, 4 STEAH à Madagascar, 3 en Sierra Leone, RCBDIA en Ethiopie) - Pour au moins 75% des ouvrages existants sur les zones ciblées, leurs gestionnaires peuvent faire appel à des agents diagnostiqueurs et/ou réparateurs - Les communautés ont accès à des pièces détachées en Ethiopie, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et en Sierra Leone dans un rayon de moins de 30 km	Suivi des interventions des réparateurs, récurrence, coûts Suivi des ventes Suivi de l'état des ouvrages Cartographie Enquêtes auprès de comités Suivi de l'autonomie des STEAH et Fédérations (financière et en termes d'activités)
--	--	---	--

	<u>Résultat 3:</u> Bilan global des impacts et valorisation des modèles de services de maintenance	- Une maintenance est effectuée pour une proportion comprise entre 50% et 75% des points d'eau ciblés par les services (environ 5 500 points d'eau – 1 300 000 usagers). - Progression des taux de fonctionnalité des ouvrages de 10% - Le nombre d'interventions (réparations et/ou maintenance préventive) des réparateurs de pompes progresse de 10% par an. - 75% des Fédérations et des STEAH sont en mesure de recouvrir leurs budgets de fonctionnement d'une année à l'autre - Les agents des Fédérations et des STEAH diagnostiquent tous les ans, au moins 75% des ouvrages sous leur supervision. - réalisation d'ateliers-débats, missions d'échanges, production d'études-bilans	Audience des sites web et fréquentation, téléchargements de documents, enquêtes qualitative ponctuelles sur la perception par les utilisateurs de l'intérêt des documents produits / ateliers réalisés.
Activités développer	à <u>Activités. 1.1:</u> Développer l'accès à l'eau via des solutions diversifiées et adaptées aux contextes et besoins. - Poursuite de la construction de points d'eau protégés (réalisation et réhabilitation ou extension de réseaux gravitaires, puits et forages) - Extension de la promotion de la chloration à domicile et les filières d'accès au chlore, accompagnée suivant les besoins de l'aménagement à minima des points d'eau traditionnels <u>Consolidation des expertises :</u> - Mesure des effets et de l'impact de l'amélioration de l'accès à l'eau - Bilan sur les niveaux d'adoption de la pratique de la chloration de l'eau - Favoriser l'émergence de maçons locaux, d'entrepreneurs certifiés par les instances locales - Contributions aux processus menés par les institutions locales pour l'établissement de normes concernant la validation technique des ouvrages - Poursuite de la rédaction et diffusion de fiches et documents de capitalisation sur les bonnes pratiques et innovations en termes de méthodologies et techniques <u>Activités. 1.2 :</u> Diffuser les bonnes pratiques d'hygiène et appuyer les communautés pour que les couvertures villageoises en latrines atteignent au	<u>Moyens Humains :</u> • 14 responsables de projets (dont 8 expatriés) et 2 RP junior encadreront le personnel local : • Les animateurs, socio-organiseurs, facilitateurs, • Les coordinateurs qui encadre les animateurs sur le terrain • Les superviseurs de chantiers et techniciens • Les coordinateurs maintenance • L'équipe de soutien administratif : chauffeurs, gardiens, magasiniers, entretien, mécanicien, logisticien... • L'équipe d'encadrement qui supervise l'ensemble du personnel • Des missions d'appui sur la capitalisation et la réalisation d'études spécifiques • Un coordinateur de la convention-	Sources d'information sur le déroulement de l'action : Rapports de projet, rapports des responsables de projet, rapports de mission, Suivi et évaluation des structures et partenaires locaux selon des critères précis d'autonomisation. Données des Ministères et d'autres acteurs externes. Rapport de Suivi et d'évaluation par les experts et les agences locales (gouvernement, AFD...) Documents de capitalisation Site web Statistiques des formations. Réunions et ateliers avec les institutions publiques. Compte-rendu des comités de pilotage Enquêtes et stages Evaluation en fin de projet,

	moins 75% - Organisation d'événements de sensibilisation aux bonnes pratiques (ateliers participatifs en groupes, sensibilisation dans les écoles, saynètes, diffusion de messages radios etc.) - Appui à de nouveaux ménages pour la construction de latrines pérennes - Réalisation d'enquêtes pré et post intervention permettant la mesure de l'acquisition des connaissances et des pratiques, ainsi que l'évolution de la situation sanitaire <u>Consolidation des expertises :</u> - Evaluation de la durabilité des actions et de l'ancrage des pratiques (rétention des messages, continuité des couvertures en latrines) - Mesure des effets et de l'impact de l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement - Renforcement des capacités et appui aux acteurs locaux pour relayer et poursuivre l'accompagnement des familles : comités villageois, groupements, leaders et agents locaux... - Renforcement des capacités des maçons locaux pour la fabrication de dalles de latrines, favoriser l'émergence d'entrepreneurs certifiés par les instances locales - Poursuite de la rédaction et diffusion de documents de capitalisation sur les bonnes pratiques et innovations en termes de méthodologies et techniques	programme et de la capitalisation assurera la coordination du programme, la capitalisation et la valorisation des activités et des résultats du programme, ainsi que la communication interne et externe. Il sera appuyé par 6 responsables de secteurs géographiques.	
	<u>Activités 2.1:</u> Consolidation des dynamiques de maintenance préventive - Formation des gestionnaires des points d'eau (aspects techniques mais aussi recouvrement des coûts de maintenance) - Poursuite de la professionnalisation de différentes options de services de maintenance (modèles communautaires -Fédérations d'usagers- ou publics -Services techniques- ou modèles mixtes privés-publics) en tant qu'entités apportant un appui-conseil aux comités et organisant des diagnostics incitant à des démarches de maintenance préventive - Implication des acteurs locaux aux différents niveaux d'intervention (leaders communautaires, institutions régionales et nationales) pour relayer la sensibilisation à l'importance de la maintenance <u>Activités 2.2:</u> Consolidation, renforcement et extension de services et de réseaux d'acteurs en mesure de répondre aux besoins des usagers en termes de maintenance préventive et de réparations - Autonomisation de techniciens réparateurs professionnels (réseaux de réparateurs de pompes manuelles, agents hydrauliques, plombiers, maçons) - Extension et autonomisation de la chaîne d'approvisionnement en pièces détachées, grâce à l'appui d'acteurs locaux (entreprises, ONG	<u>Moyens matériels:</u> Vélos, motos et véhicules 4x4. Matériaux de construction et de réhabilitation de points d'eau (captages, puits, bornes fontaines...). Matériaux pour construction latrines (pour des familles et des écoles). Matériaux et prestation pour forages. Matériaux pour construction et réhabilitation des bureaux. Matériaux pour entretien pistes carrossables	Budget: Montant total des dépenses prévues : 3 447 742 € Dont : - Dépenses prévues pour les 4 pays : 2 919 765 € - Dépenses transversales : 236 000 € - Frais administratifs (291 977 €, soit 9.30%)

	locales, organismes publics etc.) assurant le lien entre les usagers et les fournisseurs nationaux <u>Consolidation des expertises :</u> - Appui pour la reconnaissance et l'accréditation des techniciens par les institutions locales - Bilan par zone du niveau d'autonomie des différents modèles d'acteurs de maintenance - Bilan par zone de l'évolution des activités des différents opérateurs de maintenance - Mesure des effets pour les opérateurs de maintenance de la structuration de leur activité - Transfert du suivi et de l'appui aux acteurs de maintenance vers les institutions locales sectorielles - Evaluation par zone de la couverture des services de maintenance et du niveau d'adhésion des usagers - Evaluation par zone de l'impact sur l'évolution des taux de fonctionnalité des ouvrages - Appui à la définition ou l'application de pratiques ou directives locales ou nationales en matière de maintenance des équipements hydrauliques		
	<u>Activités 3.1 :</u> Mise en perspective des modèles de maintenance - <i>En collaboration avec le pS-Eau,</i> - Organisation de trois ateliers internes pour appuyer et valider la méthodologie de suivi-évaluation et d'analyse des modèles de maintenance et leurs résultats, - Analyse croisée des processus de mise en place des modèles de maintenance : quelles modalités, analyse de l'efficacité et bilan sur les facteurs de succès ou d'échec, leçons apprises - Mise en place d'études spécifiques croisées de terrain - Organisation de visites d'échanges entre terrain d'intervention - Rédaction et diffusion de fiches, documents, supports décrivant les approches et synthétisant les travaux de capitalisation et de recherche <u>Activités 3.2 :</u> Valorisation des enseignements pour appuyer le passage à l'échelle - Atelier-débat avec l'appui du pS-Eau ouvert à d'autres acteurs du secteur pour partager les expériences et enseignements - Organisation d'ateliers d'échange dans les pays concernés - Etude-bilan sur la maintenance (descriptif – résultats) pour l'Ethiopie, Madagascar, le Malawi, la Sierra Leone - Etude-bilan maintenance transversale		

Annexe 3

DEVIS POUR EVALUATION							
Nom du consultant ou de la structure / n° d'enregistrement :						Date	
Evaluation Convention programme EHA et maintenance phase III							
La première partie du devis (en jaune) fera l'objet d'une DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS .							
La seconde partie (en bleu) fera l'objet d'une FACTURATION des HONORAIRES avec le montant HT et la TVA qui doit apparaître séparément.							
		à remplir	à remplir	calcul		calcul	
en €	Unité	Nb unités	Coût unitaire	Coût total à justifier	Remboursé sur justificatif	A la charge de l'ONG	Commentaires
Vols internationaux							
Pays de résidence - France	Vol				X		
France (Paris) - étranger	Vol						
Déplacements Europe (réunions, aéroport)							
dans le pays de résidence	Unité				X		
en France	Unité				X		Prendre en compte réunion de cadrage, aéroport pour départ terrain, réunion de restitution
Déplacements dans les pays où l'évaluation a lieu							
terrestre	Trajet						Transports locaux payés par Inter Aide sur place.
Per diem : hébergement + restauration (expert international)	jour				X		Justificatif = attestation séjour terrain
Per diem : hébergement + restauration (expert local)	jour				X		Justificatif = attestation séjour terrain
Autres (interprète, frais de communication...)	unité				X		
Imprévus	unité				X		Demande d'accord préalable à Inter Aide
TOTAL SUR JUSTIFICATIFS				0,00		0,00	MONTANT MAXIMUM
	Unité	Nb unités	Coût unitaire HT	Total HT	TVA		Total TTC
					20%		20%
Honoraires expert 1	jour						
	jour						
Honoraires expert 2	jour						
	jour						
TOTAL FACTURATION							
COUT TOTAL DE LA PRESTATION							0,00 €
Récapitulatif							
				HT	TTC		
A verser au prestataire contre facturation							
A verser au prestataire sur justificatifs							
Total à verser au							
Total à payer par l'ONG							
Coût total de la prestation							